

DEPARTEMENT
DES
ALPES-MARITIMES

EXTRAIT

du Registre des Délibérations du Comité du
SYNDICAT MIXTE ECOLE DEPARTEMENTALE DE MUSIQUE DES AM

Séance du 23 NOVEMBRE 2005

Objet : L'an deux mille cinq et le vingt trois novembre
à 17 heures

prestation
capital décès
M. DUBREUIL Le Comité Syndical du Syndicat Mixte, s'est réuni au
nombre prescrit par le règlement, dans le lieu
habituel de ses
séances, sous la présidence de Monsieur Jean THAON

Présents ou représentés :

0511/06

MM. THAON, ALUNNI, BALDINI, CLARY, ESTROSI, FRANCO, FRERE,
GINESY, LORENZI, MARIO, MARY, MANFREDI, MANGIAPAN,
MASCARELLI, PAUGET, VEROLA, VICTOR.
MMES. ALLAVENA, FORESTIER, PASTOR, RAYBAUD, RENAUDO,
SOMARIA, STEFANI.

Le Président informe l'Assemblée que suite au décès de Monsieur
James DUBREUIL qui occupait le poste de directeur au sein de l'Ecole
Départementale de Musique des Alpes-Maritimes, Mme DUBREUIL a sollicité
l'attribution de la prestation capital décès. Le Syndicat Mixte doit
verser aux ayants droits cette prestation d'un montant de 33 000 euros.

En effet, par référence à l'article 119 de la loi du 26/01/84 et
l'article 7 du décret du 11/01/60, le capital décès est une prestation
obligatoire à la charge de la collectivité versée aux ayants droits
d'un fonctionnaire décédé. La somme du capital décès est calculée sur
le traitement et les indemnités afférents à la classe et à l'échelon
dans lesquels se trouvait le défunt au jour du décès.

Cette dépense obligatoire ayant une trop forte incidence sur le
budget du Syndicat Mixte, le Président propose de solliciter le Conseil
Général des Alpes-Maritimes afin d'obtenir une aide financière de 64 %
correspondant aux statuts du Syndicat Mixte.

Où l'exposé du Président, et après en avoir délibéré, le Comité
décide :

- d'autoriser le Président à solliciter le Conseil Général des
Alpes Maritimes une aide financière de 64 % de cette dépense
exceptionnelle correspondant aux statuts du Syndicat Mixte soit 22 000
euros.

Ainsi fait, les jour, mois et an que dessus.

Ont signé au registre tous les Membres présents.
Pour extrait certifié conforme au registre,

Le Président,
Jean THAON

[Signature]
[Signature]
[Signature]
[Signature]

